

République française
Département des Hautes-Pyrénées
COMMISSION SYNDICALE DE LA VALLEE DE SAINT-SAVIN

Séance du mercredi 02 octobre 2019

Date de la convocation: 24/09/2019

*L'an deux mille dix-neuf et le deux octobre l'assemblée régulièrement
convoquée, s'est réunie sous la présidence de André CAZÈRES,*

Membres en exercice :
12

Présents : 8

Votants : 9

Présents : André CAZÈRES, Joseph FROMIGUE, Brigitte CAPOU,
Pierre CAPOU, Jean-Philippe CASTAIGNÈDE, Alain
LARROUDÉ, Catherine LISSARRAGUE, Jean-Baptiste RAMON

Représentés : Marianne SARTHOU

Excusés : Xavier MACIAS

Absents : Christian COUMET, Françoise TREY

Secrétaire de séance : Alain LARROUDÉ

**2019_068 - Objet : DECISION MODIFICATIVE N°1 DES OUVERTURES DE CREDITS EN
DEPENSES ET RECETTES DU BUDGET PRINCIPAL 2019**

Le Président expose au Conseil Syndical que les crédits ouverts aux articles ci-après du budget de l'exercice 2019, ayant été insuffisants, il est nécessaire de voter les crédits supplémentaires et de procéder aux réajustements des comptes et d'approuver les décisions modificatives suivantes :

FONCTIONNEMENT :		DEPENSES	RECETTES
65738	Subv. fonct. Autres organismes publics	5 000.00	
6541	Créances admises en non-valeur	29 000.00	
678	Autres charges exceptionnelles	-24 000.00	
7788	Produits exceptionnels divers		10 000.00
TOTAL :		10000.00	10000.00

Le Président invite le Conseil Syndical à voter ces crédits.

Le Conseil Syndical après en avoir délibéré, à l'unanimité des délégués présents et représentés,

DECIDE

- **DE VOTER** en dépenses les suppléments de crédits compensés par les plus-values de recettes indiquées ci-dessus ;
- **D'AUTORISER** le Président à signer tout acte utile à l'exécution de la présente

délibération. RF Tarbes
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 23/10/2019 065-256501321-20191002-2019_068-DE

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits. Au registre sont les signatures.

Le Président,

A. CAZERES

Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture
le ___ / ___ / 20___
et publié ou notifié
le ___ / ___ / 20___

RF
Tarbes

Contrôle de légalité
Date de réception de l'AR: 23/10/2019
065-256501321-20191002-2019_068-DE